

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91 chemin des Fondateurs, le 1^{er} jour du mois d'août 2016, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, et à laquelle séance sont présents : Les conseillères mesdames Suzanne Beaudin et Hélène Cummings et les conseillers messieurs Jacques Bissonnette et Marc Perras formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Sont absents au cours de la présente séance, madame la conseillère Ève Darmana et monsieur le conseiller Samuel Simoneau.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016
- 1.4 Transferts budgétaires
- 1.5 Acceptation des comptes à payer
- 1.6 Résultat ouverture de soumission rénovation intérieure de l'hôtel de ville
- 1.7 Modification de la résolution 2016.05.094
- 1.8 Engagement d'un directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
- 1.9 Information se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Information se rapportant à la sécurité publique

3. VOIRIE ET TRANSPORTS

- 3.1 Vente Pelle John Deere 595D 1991
- 3.2 Installation d'une tour de communication située au 61 chemin Isaac-Grégoire Nord
- 3.3 Demande à la Commission de toponymie pour l'approbation du chemin Boutin
- 3.4 Départ à la retraite de Stephen Gagnon
- 3.5 Information se rapportant à la voirie et aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Information se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Adoption du règlement omibus numéro 651 visant la modification des règlements no. 2013-101, 2013-103 et 384 de la Municipalité de La Minerve afin de permettre les suivantes : « Harmoniser les frais prévus pour une dérogation mineure, l'ajustement des normes sur les roulottes lors de l'occupation et de l'entreposage, la modification des normes sur l'abattage d'arbres et les coupes forestières, la précision des normes sur les quais, la préparation d'un certificat de localisation, l'ajustement des normes touchant les matériaux de revêtement extérieur, l'autorisation de cabane à sucre artisanale ainsi que de poules sur des terrains résidentiels »

- 5.2 Adoption du Règlement 652 relatif au remplacement de puisards
- 5.3 Demande de dérogation mineure pour le 12 chemin des Grandes-Côtes
- 5.4 Nomination de monsieur Jean Pierre Monette à titre de délégué sur le conseil de concertation de l'OBV RPNS
- 5.5 Demande d'appui de madame Julie Lacasse et monsieur Jacques Gévry pour l'exploitation d'une carrière
- 5.6 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Trésors culturels
- 6.2 Information se rapportant aux loisirs et à la culture

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2016.08.159

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h 05.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2016.08.160

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2016.08.161

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016.

ADOPTÉE

(1.4)
2016.08.162

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les transferts budgétaires suivants soient adoptés :

	NOM DU POSTE	AUGMENTER	DIMINUER
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
02-11-610	Aliments élus	300	
02-11-310	Frais de déplacement		300
02-13-339	Télécommunications	150	
02-13-349	Autres	425	
02-13-414	Service d'informatique	1000	
02-13-522	Entretien réparation bâtiment adm.	500	
02-13-649	Administration autres pièces	250	
02-16-032-650	Vêtements voirie	1600	
02-16-013-650	Vêtements adm		500
02-16-047-650	Vêtements environnement		200
02-19-970	Dons autres que loisirs	2000	
02-70-130-970	Dons organismes hiver		2000
02-13-141	Rémunération		3225
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE			
02-22-459	Pompiers autres services tech.	210	
02-22-690	Pompiers autres biens non durables	75	
02-22-455	Immatriculation		285
VOIRIE MUNICIPALE			
02-32-331	Garage téléphone voirie	200	
02-33-331	Garage téléphone voirie		200
02-32-423	Assurance responsabilité	1000	
02-32-519	Autre location	100	
02-32-526	Entretien machinerie outillage	1000	
02-32-633	Graisse	100	
02-32-641	Articles quincaillerie voirie	300	
02-32-690	Autres biens non durables	700	
02-32-043-525	#43 Camion Freightliner 2007	500	
02-32-050-525	#50 Ford 2016 Super Duty F-25	750	
02-32-051-525	#51 Chevrolet Buick GMC 2016	500	
02-32-515	Location véhicules		1600
02-32-631	Essence		3350
02-33-050-525	#50 Ford 2016 Super Duty F-25	750	
02-33-051-525	#51 Chevrolet Buick GMC 2016	750	
02-355-00-649	Enseignes lumières de rues	1336	
02-33-331	Garage téléphone		600
02-33-631	Essence		2236
URBANISME			
02-61-341	Journaux et revues	200	
02-69-690	Autres biens non durables	300	
02-61-133	Allocation CCU		500
HYGIÈNE DU MILIEU			
Approvisionnement eau			
02-412-635	Chlore aqueduc	370	
02-412-522	Entretien et réparation approv. eau		370
Distribution eau			
02-413-310	Déplacement distribution eau	473	

02-413-640	Pièces accessoires		473
Ordures et recyclables			
02-451-10-322	Fret et messageries	50	
02-452-10-322	Fret et messageries	50	
02-451-10-414	Informatique	10	
02-452-10-414	Informatique		10
02-451-10-526	Ent. et rép. machinerie	50	
02-451-10-670	Fournitures de bureau	950	
02-452-10-670	Fournitures de bureau	700	
02-452-10-526	Ent. et rép. machinerie	30	
02-451-10-526	Ent. et rép. machinerie	35	
02-452-10-631	Essence		780
02-451-10-631	Essence		1085
Écocentre			
02-452-92-310	Déplacement du personnel	60	
02-452-92-331	Téléphone	5	
02-452-92-610	Aliment	40	
02-452-92-200	Cotisations employeur		105
Protection de l'environnement			
02-47-629	Plantes	15	
02-47-690	Divers protection environnement		15
LOISIRS ET CULTURE			
Accueil			
02-70-190-345	Publications accueil	165	
02-70-190-660	Articles de nettoyage	30	
02-70-190-690	Divers accueil		195
Bibliothèque			
02-70-230-141	Salaire régulier bibliothèque	700	
02-70-230-145	Congés sociaux	48	
02-70-230-200	Cotisations employeur	75	
02-70-230-422	Assurance incendie	27	
02-70-230-526	Entretien machineries outils	20	
02-70-230-670	Fournitures de bureau		170
02-70-230-142	Heures supplémentaires		700
Centre communautaire			
02-70-120-649	Autres	1000	
02-70-120-459	Autres services	300	
02-70-120-522	Entretien et réparation bâtiment		1300
Culturel-Musée			
02-70-251-322	Fret et messageries	100	
02-70-251-331	Téléphone	100	
02-70-251-495	Nettoyage et buanderie	3500	
02-70-251-641	Articles de quincaillerie	150	
02-70-251-649	Autres	200	
Surplus			4050
02-70-290-331	Téléphone culturel	120	
02-70-290-641	Articles de quincaillerie	250	
02-70-290-459	Autres		370
02-70-290-970	Autres dons organismes	100	
02-70-120-970	Dons		100
Terrain de loisirs			
02-70-150-331	Téléphone terrain jeux loisirs	275	
02-70-150-414	Admin. et informatique	50	
02-70-150-522	Entretien terrain jeux loisirs	2000	
02-70-150-459	Autres services techniques		1500
02-70-150-422	Ass. incendie		400

02-70-150-495	Loisirs nettoyage et buanderie		425
FONDS DÉPENSES IMMOBILISATION			
23-02-726	Immo		348
23-710	Surplus	348	
TOTAL		27392	27392

RAPPORT

D'affecter un montant de 4050 \$ du surplus pour diverses dépenses du musée et de retourner au surplus un montant de 348 \$ pour excédent pour téléphonie Maison des jeunes.

ADOPTÉE

(1.5)
2016.08.163

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de \$ 137 817.11 \$, détaillé comme suit :

Administration générale	27 730.42
Sécurité publique	2 481.71
Voirie municipale	69 993.21
Hygiène du milieu	14 237.43
Urbanisme et mise en valeur du territoire	4 860.40
Loisirs & Culture	8 915.05
Immobilisation	9 598.89
TOTAL:	137 817.11

ADOPTÉE

(1.6)

RÉSULTAT OUVERTURE DE SOUMISSION RÉNOVATION INTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 8 juillet à 14 h, aucune soumission n'a été reçue;

Le dossier est donc à suivre.

(1.7)
2016.08.164

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016.05.094

CONSIDÉRANT l'ajout des frais de financement à l'achat du véhicule de la résolution 2016.05.094;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter de modifier la résolution 2016.05.094 tel qu'indiqué ci-dessous.

D'accepter la soumission de Les Sommets Chevrolet Buick GMC Itée pour l'achat d'un camion de marque Chevrolet au montant de 35 904 \$ plus les taxes applicables et les frais de financement de 88,12 \$ et d'affecter le surplus réservé pour le Service de la voirie d'un montant suffisant pour couvrir les versements mensuels capital et intérêts pour l'année 2016.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires au financement sur 60 mois au taux d'intérêt de 4,98 % auprès de la Banque Scotia.

D'adopter la résolution modifiée telle que proposée.

ADOPTÉE

(1.8)
2016.08.165

ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint est vacant;

CONSIDÉRANT l'opportunité qui nous est offert;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'engager monsieur Robert Charette à titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, selon les conditions discutées, devant témoin lesquelles seront stipulées au contrat à être rédigé.

ADOPTÉE

(1.9)

INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1)

INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. VOIRIE ET TRANSPORTS

(3.1)
2016.08.166

VENTE PELLE JOHN DEERE 595D 1991

CONSIDÉRANT le montant offert par Les Machineries Michelet inc. pour la vieille pelle dont le châssis est brisé et demande beaucoup de réparations;

CONSIDÉRANT que le prix de revente offert par la compagnie John Deere pour une pelle identique en état de marche est de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De vendre ladite pelle à Les Machineries Michelet inc. pour la somme de 20 000 \$.

ADOPTÉE

(3.2)
2016.08.167

INSTALLATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION SITUÉE AU 61 CHEMIN ISAAC-GRÉGOIRE NORD

CONSIDÉRANT que Bell projette l'installation de système (s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité de La Minerve;

CONSIDÉRANT que Bell s'est entendue avec monsieur Yves Sauriol concernant le lot 5 070 719, à l'adresse du 61, chemin Isaac-Grégoire Nord pour la construction d'une tour de type haubané de 90 mètres sur son terrain;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de système d'antennes de radiocommunications sur le territoire municipal est requis;

CONSIDÉRANT que la procédure CPC-2-0-03, d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure a été suivie en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT que le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de La Minerve soit favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell et projeté sur le lot 5 070 719 de monsieur Yves Sauriol.

ADOPTÉE

(3.3)
2016.08.168

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE POUR L'APPROBATION DU CHEMIN BOUTIN

CONSIDÉRANT la lettre de madame Mylaine Poirier et de monsieur Martin Boutin du 18 juin dernier;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De soumettre la demande de madame Poirier et monsieur Boutin à la Commission de Toponymie du Québec.

De demander à la Commission de toponymie l'approbation du chemin Boutin.

ADOPTÉE

(3.4)
2016.08.169

DÉPART À LA RETRAITE DE STEPHEN GAGNON

CONSIDÉRANT la lettre reçue de monsieur Stephen Gagnon le 8 juillet dernier concernant sa retraite;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le départ à la retraite de monsieur Stephen Gagnon, chauffeur pour le Service des travaux publics, en date du 28 octobre 2016.

ADOPTÉE

(3.5) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA VOIRIE ET AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1)
2016.08.170

ADOPTION DU RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 651 VISANT LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS NO. 2013-101, 2013-103 ET 384 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE AFIN DE PERMETTRE LES SUIVANTES : « HARMONISER LES FRAIS PRÉVUS POUR UNE DÉROGATION MINEURE, L'AJUSTEMENT DES NORMES SUR LES ROULOTTES LORS DE L'OCCUPATION ET DE L'ENTREPOSAGE, LA MODIFICATION DES NORMES SUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET LES COUPES FORESTIÈRES, LA PRÉCISION DES NORMES SUR LES QUAIS, LA PRÉPARATION D'UN CERTIFICAT DE LOCALISATION, L'AJUSTEMENT DES NORMES TOUCHANT LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, L'AUTORISATION DE CABANE À SUCRE ARTISANALE AINSI QUE DE POULES SUR DES TERRAINS RÉSIDENTIELS »

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'application des règlements d'urbanisme no. 2013-101 et le Règlement de zonage no. 2013-103 de la Municipalité de La Minerve sont entrés en vigueur le 29 août 2013, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1)*.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les dérogations mineures no. 384 de la Municipalité de La Minerve est entré en vigueur le 14 décembre 2001, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1)*.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite mettre au même endroit l'ensemble des frais applicables, dont ceux prévus pour une demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite offrir la possibilité aux autoconstructeurs ainsi qu'aux visiteurs, d'occuper temporairement une roulotte ou une tente selon le cas, sur un terrain qui n'est pas sur un terrain de camping.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite préciser ses normes liées à l'entreposage d'une roulotte sur un terrain résidentiel.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite autoriser à un particulier, la coupe de 40 cordes de bois annuellement pour des fins privées (coupe forestière domestique).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite exiger la préparation d'un certificat de localisation d'un bâtiment principal dès l'érection de la charpente du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite préciser davantage les normes de construction des quais et assujettir ce type de construction à un certificat d'autorisation plutôt à un permis de construction.

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées sont conformes aux grandes orientations d'aménagement contenues dans le plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 4 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et décrète ce qui suit :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement omnibus numéro 651 visant la modification des Règlements no. 2013-101, 2013-103 et 384 de la Municipalité de La Minerve afin de permettre les suivantes : « Harmoniser les frais prévus pour une dérogation mineure, l'ajustement des normes sur les roulottes lors de l'occupation et de l'entreposage, la modification des normes sur l'abattage d'arbres et les coupes forestières, la précision des normes sur les quais, la préparation d'un certificat de localisation, l'ajustement des normes touchant les matériaux de revêtement extérieur, l'autorisation de cabane à sucre artisanale ainsi que de poules sur des terrains résidentiels ».

Que le règlement omnibus numéro 651 visant la modification des Règlements no. 2013-101, 2013-103 et 384 de la Municipalité de La Minerve afin de permettre les suivantes : « Harmoniser les frais prévus pour une dérogation mineure, l'ajustement des normes sur les roulottes lors de l'occupation et de l'entreposage, la modification des normes sur l'abattage d'arbres et les coupes forestières, la précision des normes sur les quais, la préparation d'un certificat de localisation, l'ajustement des normes touchant les matériaux de revêtement extérieur, l'autorisation de cabane à sucre artisanale ainsi que de poules sur des terrains résidentiels » soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Le texte intégral du règlement omnibus numéro 651 visant la modification des Règlements no. 2013-101, 2013-103 et 384 de la Municipalité de La Minerve afin de permettre les suivantes : « Harmoniser les frais prévus pour une dérogation mineure, l'ajustement des normes sur les roulottes lors de l'occupation et de l'entreposage, la modification des normes sur l'abattage d'arbres et les coupes forestières, la précision des normes sur les quais, la préparation d'un certificat de localisation, l'ajustement des normes touchant les matériaux de revêtement extérieur, l'autorisation de cabane à sucre artisanale ainsi que de poules sur des terrains résidentiels » est reproduit au livre des règlements.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le règlement omnibus numéro 651.

Jean-Pierre Monette
Maire

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

(5.2) **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 652 RELATIF AU REMPLACEMENT DE PUISARDS**

Adoption du règlement reportée

(5.3)
2016.08.171 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 12 CHEMIN DES GRANDES-CÔTES

Le conseiller Jacques Bissonnette invite les gens à se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal déjà existant à 9,24 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que la réglementation demandait un minimum de 10 mètres sur le lot 5 071 066 situé au 12 chemin des Grandes-Côtes.

ADOPTÉE

(5.4)
2016.08.172 NOMINATION DE MONSIEUR JEAN PIERRE MONETTE À TITRE DE DÉLÉGUÉ SUR LE CONSEIL DE CONCERTATION DE L'OBV RPNS

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de l'AGA de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon de juin dernier, monsieur Jean-Pierre Monette a été délégué pour siéger sur le conseil de concertation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de La Minerve nomme monsieur Jean-Pierre Monette, maire, à titre de délégué représentant la municipalité de La Minerve sur le conseil de concertation de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouges, Petite Nation et Saumon.

ADOPTÉE

(5.5)
2016.08.173 DEMANDE D'APPUI DE MADAME JULIE LACASSE ET MONSIEUR JACQUES GÉVRY POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de madame Julie Lacasse et de monsieur Jacques Gévry pour une nouvelle carrière située sur le lot 5 577 777 pour une superficie de 21 400 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impact négatif aux activités agricoles existantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de madame Julie Lacasse et monsieur Jacques Gévry pour l'exploitation d'une nouvelle carrière située sur le lot 5 577 777 d'une superficie de 21 100 m².

ADOPTÉE

(5.6) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2016.08.174 TRÉSORS CULTURELS

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides propose d'intégrer des projets intermunicipaux dans son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve désire participer à un de ces projets, intitulé « Trésors culturels »;

CONSIDÉRANT que ce projet met en valeur la richesse culturelle locale dans une perspective de promotion publique et commune aux municipalités participantes;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de La Minerve soit favorable et participe au projet « Trésors culturels »;

QUE la Municipalité de La Minerve mandate madame Linda Durand pour la gestion, la coordination et la scénarisation locales du projet, c'est-à-dire une capsule vidéo faisant vitrine aux richesses culturelles, artistiques, patrimoniales et/ou historiques de la municipalité;

QUE la Municipalité de La Minerve s'engage pour un montant de 2 000 \$ pour sa participation au projet, montant qui lui sera facturé par la MRC des Laurentides au cours de l'année 2017.

D'affecter le surplus budgétaire pour cette somme.

Le tout conditionnel à ce que l'ensemble des partenaires confirment leur engagement au projet.

ADOPTÉE

(6.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.
2016.08.175

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Jean Pierre Monette
Maire

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2016.08.162, 2016.08.163, 2016.08.164, 2016.08.174.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière